



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 mai 2015 — N° 90

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la surdité.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de souligner les vingt ans de la station CTRB-TV au service de la communauté.

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la fibrose kystique.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sonia Goulet.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes députés de Montréal-Nord qui ont participé au Parlement écolier.

19 mai 2015

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de rendre hommage à La Place et à ses différents projets.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de féliciter M. Jayson Mtanos, récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Benoit Bellavance, directeur général du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe.

M. Boucher (Ungava) fait une déclaration afin de féliciter Mme Carole Beaulne qui a été honorée pour des décennies de soins de santé au Nunavik.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner les 50 ans de Meubles Bergeron et Bergeron Décoration de Causapscal.

À 13 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 14.

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 16 mai 2015, que lui a adressée M. Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, confirmant l'élection de M. Pierre Karl Péladeau, député de Saint-Jérôme, comme chef du Parti québécois et l'informant qu'il exerce la fonction de chef de l'opposition officielle depuis le 15 mai 2015;

(Dépôt n° 1128-20150519)

Une lettre, en date du 16 mai 2015, que lui a adressée M. Pierre Karl Péladeau, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, à titre de leader de l'opposition officielle, en remplacement de Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau, depuis le 16 mai 2015;

(Dépôt n° 1129-20150519)

Une lettre, en date du 16 mai 2015, que lui a adressée M. Pierre Karl Péladeau, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau, à titre de leader adjointe de l'opposition officielle, en remplacement de M. Stéphane Bergeron, député de Verchères, depuis le 16 mai 2015;

(Dépôt n° 1130-20150519)

Une lettre, en date du 16 mai 2015, que lui a adressée M. Pierre Karl Péladeau, chef de l'opposition officielle, confirmant dans leur fonction M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, à titre de whip en chef de l'opposition officielle, et M. Sylvain Pagé, député de Labelle, à titre de président du caucus de l'opposition officielle;

(Dépôt n° 1131-20150519)

Une lettre, en date du 14 mai 2015, que lui a adressée M. Philippe Couillard, premier ministre, l'informant de la nomination de Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre du Tourisme, à titre de leader adjointe du gouvernement, en remplacement de Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et ministre de la Justice, à compter du 19 mai 2015.

(Dépôt n° 1132-20150519)

19 mai 2015

Dépôts de documents

M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel 2014 du Conseil de gestion de l'assurance parentale et du Fonds d'assurance parentale.

(Dépôt n° 1133-20150519)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 avril 2015 par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) concernant l'ajout d'un véhicule ambulancier de nuit sur le territoire couvert par Ambulance Mido.

(Dépôt n° 1134-20150519)

M. le président dépose :

Les deux textes de loi adoptés par les membres de la 19^e législature du Parlement écolier, le 8 mai 2015;

(Dépôt n° 1135-20150519)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 19 mai 2015;

(Dépôt n° 1136-20150519)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Roberge (Chambly) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 20 mai 2015, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1137-20150519)

19 mai 2015

Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 12 et 14 mai 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 42, Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail.

(Dépôt n° 1138-20150519)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Motions sans préavis

M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant les récipiendaires des prix décernés lors du Souper-Gala des Patriotes 2015; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), présente une motion concernant un troisième lien routier entre Québec et Lévis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats des Prix Reconnaissance de l'Alliance des cadres de l'État pour leur contribution déterminante dans la gestion des affaires du Québec, soit M. Yves Berger, du ministère des Transports, dans la catégorie Gestionnaire émérite; Mme Nathalie Gagné, de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, dans la catégorie Gestionnaire-Leader; et Mme Christine Vigna, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, dans la catégorie Relève en gestion.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

19 mai 2015

Mme David (Gouin) présente une motion visant à modifier les lois du travail; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 20 mai 2015, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Roberge (Chambly).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'assurer que les hausses de taxes scolaires pour l'année 2015-2016 soient limitées à l'inflation.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 43, Loi favorisant l'information sur la dangerosité des produits présents en milieu de travail et modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 43 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 43 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 14 mai 2015, sur la motion de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

19 mai 2015

À 15 h 43, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 h 30.

Les travaux reprennent à 16 h 51.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 14 avril 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de la Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la Convention n° 138 sur l'âge minimum à l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

19 mai 2015

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 25 mars 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie, signée à Québec le 19 novembre 2013.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie, signée à Québec le 19 novembre 2013.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

À 17 h 35, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 36.

19 mai 2015

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Leitão, ministre des Finances, informe l'Assemblée que l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 13, Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 13 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 13 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 20 mai 2015, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 19 h 51, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 mai 2015, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON